

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

1 7^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission de la défense nationale et des forces armées

– Audition, ouverte à la presse, du général d'armée François Lecointre, grand chancelier de la Légion d'honneur, ancien chef d'état-major des armées, sur « la singularité militaire » (cycle condition militaire) 2

Mercredi
5 novembre 2025
Séance de 9 heures

Compte rendu n° 15

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence
de M. Jean-Michel
Jacques,
Président



La séance est ouverte à neuf heures.

M. le président Jean-Michel Jacques. Nous avons le privilège de recevoir ce matin le général d'armée François Lecointre, grand chancelier de la Légion d'honneur, chef d'état-major des armées de 2017 à 2021.

Avant de commencer cette audition du général François Lecointre, je voudrais faire part de mon émotion, partagée par tous j'en suis sûr, après avoir appris le décès lundi dernier du caporal Jimmy Gosselin, du 7^e bataillon de chasseurs alpins de Varces, engagé en Guyane dans le cadre de l'opération Harpie de lutte contre l'orpaillage illégal. Au nom de la commission, je souhaite assurer sa famille et ses frères d'armes de tout notre soutien.

Ce décès témoigne tragiquement de l'importance de notre cycle d'audition consacré à la singularité militaire. Le code de la défense, en son article L.41111-1, énonce que « *L'état militaire exige en toute circonstance esprit de sacrifice pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême, discipline, disponibilité, loyalisme et neutralité* ». Ces éléments fondent la singularité du militaire français, sur laquelle repose la force de nos armées. La nation mesure le dévouement des femmes et des hommes qui œuvrent au service de sa défense. À ce titre, elle leur doit sa reconnaissance.

Mon général, vous avez incarné et défendu la singularité militaire tout au long de votre parcours d'officier. Mais au-delà de vos fonctions, nous souhaitons entendre votre réflexion personnelle sur cette notion que vous portez dans votre récit *Entre guerres*, publié l'année dernière, dans lequel vous revenez sur votre expérience personnelle sur le terrain, à Djibouti, au Rwanda, en Irak, et tout particulièrement en Bosnie, où vous vous êtes illustré lors des combats du pont de Vrbanja en 1995.

Dans votre livre, vous exposez les fondements de la singularité militaire : la discipline militaire comme socle de l'efficacité collective, la disponibilité du soldat, susceptible d'aller jusqu'au sacrifice suprême, l'acceptation de la violence comme instrument au service de la paix, la fraternité d'armes née du partage du danger et de la confiance absolue entre soldats – du soldat jusqu'au général.

Votre expérience et vos réflexions seront très précieuses pour notre commission, au moment où nos armées s'engagent dans un processus de transformation profonde afin de faire face aux menaces du XXI^e siècle. C'est pourquoi je vous cède sans plus tarder la parole.

M. le général François Lecointre, grand chancelier de la Légion d'honneur, ancien chef d'état-major des armées. Je voudrais d'abord vous dire le plaisir que j'éprouve à revenir devant cette commission. Sa composition, naturellement, a changé depuis que je ne suis plus chef d'état-major des armées, mais je garde en mémoire la franchise et la profondeur des échanges avec les commissaires. Je me suis efforcé de tirer parti de ces moments de réflexion collective, qui m'élevaient et qui ont beaucoup apporté aux armées, en rapportant à mon état-major l'état des réflexions et des questionnements des représentants de la nation.

Je m'exprime devant vous à l'heure où l'armée, le président Jacques vient de le rappeler, se trouve engagée dans une profonde démarche de transformation. Vous qui êtes des observateurs avisés de la chose militaire, savez bien qu'une armée est en transformation perpétuelle, et que cette capacité à évoluer de manière permanente compte sans doute parmi les traits les plus admirables de l'institution militaire par rapport aux autres grandes institutions publiques. Les armées se transforment parce qu'elles portent un questionnement tout à fait central, qui a trait à la force et à son emploi – j'emploie le mot « force », on pourrait aussi employer le mot « violence » comme vous l'avez fait, monsieur le président.

Or nous avons évacué cette question depuis la fin de la guerre froide, depuis que nous avons renoncé, par naïveté, faiblesse, orgueil ou paresse intellectuelle, à nous poser la question de la force. Nous nous sommes convaincus que cette réalité était dépassée et que, ayant atteint un stade de civilisation supérieure, comptant sur les bienfaits du doux commerce de Montesquieu et d'une mondialisation heureuse, nous, Européens, n'aurions plus jamais à nous poser cette question des contraintes de l'usage de la force.

Les soldats que nous étions alors, membres d'une petite armée professionnelle, passaient chaque année plusieurs mois en opération extérieure dans des situations de guerre ou de guerre civile, plongés dans la réalité d'un monde où, partout, on considérait que le recours à la force restait légitime et valide. À notre retour, nous étions effarés par notre propre impuissance à faire connaître cette réalité à nos concitoyens, tous absolument persuadés de vivre dans un monde définitivement apaisé.

Comprendre la singularité militaire, c'est d'abord comprendre que l'armée pose la question du recours à la force. Dans *L'Idéologie tripartie des indo-européens*, Georges Dumézil explique que la civilisation naît d'un processus de spécialisation des groupes humains. Il distingue trois tâches entre lesquelles se répartissent les membres du groupe : la fonction religieuse, la fonction nourricière et la fonction guerrière, autrement dit ceux qui prient, ceux qui travaillent et ceux qui font la guerre – *oratores*, *laboratores* et *bellatores*. Il n'est pas de vie apaisée, poursuit Dumézil, tant que l'ensemble des membres du groupe n'a pas confié le droit de recourir à la force à un groupe spécialisé qui en sera le seul détenteur, et qui l'exercera au profit de tous. Ainsi débarrassés de l'obligation faite à chacun de leurs membres de mobiliser la force pour se protéger et protéger les siens, les autres groupes peuvent se consacrer à la production de richesse, d'art, de culture.

Dumézil ramasse ce processus d'une formule saisissante : « *être civilisé, c'est être civil* ». Dès lors que le civil est distingué du guerrier, dès lors que des membres d'un groupe sont désignés comme dépositaires du droit exclusif à l'usage de la force, déchargeant ainsi tous les autres de cette responsabilité, alors commence la civilisation. Si l'on comprend cela, on comprend que dans nos civilisations, nos sociétés, nos états modernes, nos démocraties, le questionnement sur le recours à la force est central, et qu'il ne faut pas l'oublier.

Avec la naissance du droit a émergé l'idée que les relations conflictuelles sont régies par la loi, que la loi organise un ordre, et que quiconque entend contrevenir à cet ordre doit être arrêté dans son entreprise. Or notre civilisation s'est donnée pour principe que la vie humaine est une valeur absolue. Elle a posé pour principe que la force ne pouvait être employée de manière délibérée jusqu'à donner la mort. Ainsi est posée une nouvelle distinction, capitale, entre les forces de l'ordre, qui dans la mise en œuvre de la violence d'État seront limitées à la légitime défense et ne pourront donner la mort, et la force militaire,

l'armée, force absolue d'une société, d'une nation, d'un État, qui s'engage lorsque que c'est l'existence même de la nation qui est en jeu. Et il importe de ne jamais l'oublier : l'armée tue sur ordre.

Cette formule, volontiers provocatrice, permet de distinguer l'armée des forces de l'ordre, et prévient toute confusion délétère entre ces deux forces. Quiconque confond l'emploi de la force armée pour se défendre contre une menace existentielle avec l'emploi des forces de l'ordre, commet un lourd contresens et s'expose à de graves déconvenues.

Jeune officier à l'École de guerre, j'entendais régulièrement qu'il fallait bien distinguer les armées des forces armées. Les armées, ce sont l'armée de l'air et de l'espace, l'armée de terre, la marine nationale, c'est-à-dire un ensemble militaire ayant pour fonction de mettre en œuvre la force de manière délibérée jusqu'à détruire et jusqu'à tuer. Les forces armées, c'est l'ensemble constitué par les armées et la gendarmerie. La gendarmerie jouit d'un statut militaire, mais ses règles d'engagement n'ont rien en commun avec celles des armées, non plus que ses règles de fonctionnement et la nature de ses équipements.

Vous le savez, j'ai pris position lorsque j'étais chef d'état-major des armées contre des tribunes publiques insinuant qu'il serait souhaitable de recourir aux armées pour remettre de l'ordre dans les banlieues. Au-delà de la scandaleuse tentative de politisation des armées – dont le rôle est si essentiel dans la nation que leur neutralité politique ne saurait être qu'absolue –, une telle idée est une aberration. On ne construit pas des Rafale et des chars Leclerc pour intervenir dans les banlieues de son propre pays. Une armée est faite pour faire la guerre, et toute intervention de sa part crée les conditions d'une guerre.

L'armée n'intervient, et tue, qu'à la condition essentielle qu'une menace pèse sur l'existence même de la nation et sur ses intérêts vitaux. Elle est en effet la seule institution ayant, non seulement l'autorisation, mais l'obligation de transgresser ce tabou absolu de donner la mort de manière délibérée, sur ordre. C'est la raison pour laquelle il convient de parler de singularité militaire, parce que l'armée présente des caractéristiques particulières qui fondent une fondamentale singularité.

Quelles sont ces caractéristiques ? Il s'agit avant tout de qualités : discipline, loyauté – ces termes sont mentionnés précisément dans le statut militaire. J'ajouterais pour ma part une dimension éthique et, plutôt que décrire la discipline et la loyauté, je commencerais par la disponibilité et l'autonomie. L'armée doit se tenir prête à être engagée sans délai, sans préavis lorsqu'une menace existentielle se profile, parce que l'ennemi ne fait pas toujours preuve de politesse et ne se prive pas, parfois, d'attaquer à l'heure du thé. Cette question de la disponibilité s'est toujours posée aux armées, et elle se pose encore aujourd'hui.

Permettez-moi un détour historique. Vers 1912, 1913, le généralissime Joffre est parfaitement conscient que de l'autre côté du Rhin l'Allemagne est puissante, et que nous ne disposons plus de la profondeur stratégique qui nous permettrait de contrer une percée des troupes allemandes sur notre sol. Il sait tout aussi parfaitement qu'il n'obtiendra pas du gouvernement français que celui-ci anticipe la nécessité d'un recours à la guerre en décrétant le plus tôt possible la mobilisation générale. Il a raison : la mobilisation générale sera décrétée le plus tard possible, parce que le gouvernement français ne souhaite pas passer pour un gouvernement belliciste et rechigne à franchir un échelon supplémentaire vers la guerre. Dès lors, Joffre, au moyen d'une planification très fine de la mobilisation et en s'appuyant

sur le réseau ferroviaire, anticipe cette difficulté de manière à faire face au premier choc de l'armée allemande.

La question de la montée en puissance et de la disponibilité immédiate des moyens militaires est posée de manière aigüe à toutes les armées du monde et en particulier à celles des pays pacifistes, non bellicistes, mais qui n'en sont pas moins susceptibles de faire face à des agressions. On y répond, comme Joffre l'avait fait, par l'anticipation, on y répond par le renseignement, par l'évaluation précise des risques, mais on y répond aussi par la prise de conscience du danger par la classe politique et par la société dans son ensemble.

La disponibilité est absolument essentielle, elle ne s'improvise pas, et la montée en puissance de l'armée constitue selon moi un sujet majeur, qu'il appartient au secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) d'appréhender, puisqu'il s'agit d'un sujet interministériel.

La vie d'une armée, dans une société démocratique, suit en quelque sorte une courbe en sinusoïdes. Le colonel Pierre Dabézies, qui fut député, parlait du « serpent militaire » pour désigner cette singulière position de l'armée vis-à-vis du pouvoir politique, qui la voit comme un potentiel danger. Parce qu'elle a trop d'autonomie, trop de disponibilité, trop de maîtrise de ses moyens. Et qu'elle pourrait être tentée de devenir un État dans l'État, de s'affranchir des lois républicaines et de se laisser aller au *pronunciamento*, au putsch, au coup d'État. Par conséquent, expliquait Dabézies, le pouvoir politique à son tour peut être tenté d'affaiblir les caractéristiques qui font de l'armée un ensemble véritablement singulier, puissant, au risque de lui faire perdre son efficacité. Et une fois que l'armée a perdu de son efficacité, de sa singularité, une fois qu'elle a été orientée vers une sorte de position plus civile, alors le politique est tenté de la remilitariser à nouveau, parce que cette démilitarisation aura mis la nation elle-même en danger et non plus seulement la démocratie ou la République. Cette vie en sinusoïdes est le propre de l'armée.

Pierre Dabézies, pour décrire son serpent militaire, s'inspirait des réflexions du sociologue américain Morris Janowitz qui, dans *The Professional Soldier*, en 1960, avait constaté que la professionnalisation de l'armée américaine avait suscité une méfiance de la part des politiques américains, qui a donc entrepris de la démilitariser. Ce cycle de démilitarisations et de remilitarisations existe encore aujourd'hui : voyez l'armée allemande, qui est actuellement démilitarisée, et que le pouvoir politique réfléchit à remilitariser. Janowitz écrit que, dans le cycle sinusoïdal, l'armée passe par des hauts, qui correspondent à des hauts niveaux de militarité, et des bas, qui correspondent à des bas niveaux de civilianisation. En parlant de « civilianisation », Janowitz s'exprime en sociologue, et ne se réfère pas seulement à l'augmentation du nombre de civils au ministère de la défense, mais à une transformation complète de l'armée par la perte des instruments ou des caractéristiques de sa singularité. Plus elle se situe au bas de la sinusoïde, plus l'armée aura besoin de temps pour remonter en puissance, et moins vite elle sera capable de s'engager dans un conflit.

La disponibilité d'une armée, sa réactivité, est inséparable de son autonomie. Sans autonomie, une armée n'est pas en mesure de fonctionner sur le champ de bataille. Parce que la guerre, c'est le chaos. Par définition, plus rien ne fonctionne, et c'est encore plus vrai à l'heure des guerres hybrides et totales, davantage qu'à l'époque des grandes guerres classiques. L'armée, en guerre, ne peut plus avoir recours au service public et doit être en mesure de fonctionner de manière autonome. Elle se dote pour cela de moyens considérables

qui n'ont rien à voir directement avec la mise en œuvre de la force. Une armée n'est pas seulement constituée de pilotes de chasse, de pilotes de chars, de sous-mariniers prêts à envoyer des torpilles. Une armée, ce sont aussi des médecins, des énergéticiens, des transmetteurs, c'est un agrégat de fonctions très éloignées de ce que l'on appelle, à tort, le cœur de métier, et qui toutes sont indispensables à son autonomie sur le champ de bataille. Si une armée perd les moyens de son autonomie, elle s'affaiblit considérablement.

C'est pourquoi l'armée doit en permanence veiller à disposer des moyens de son autonomie, ce qui coûte particulièrement cher. Il s'agit en particulier de stocks, par exemple des stocks de munitions. À cet égard, vous n'ignorez pas, en tant que commissaires de la défense, à quel point nous avons dramatiquement réduit nos stocks depuis trente ans. La réalité est celle-ci : si nous devions, demain, être engagés dans un conflit de haute intensité, notre autonomie de combat ne dépasserait pas quelques jours. Et vous savez aussi à quel point il est difficile de préserver, reconstituer, entretenir des stocks.

De même, l'autonomie consiste à perpétuer et transmettre des savoir-faire, des capacités humaines que nous sommes toujours tentés d'abandonner par civilisation, en externalisant ces savoirs au prix de notre autonomie. Nous avons ainsi abandonné notre compétence ferroviaire. Cela peut sembler anecdotique, ça ne l'est pas. Nous avons perdu, ou presque, notre capacité de franchissement : aujourd'hui, nous ne sommes plus en mesure de faire franchir une rivière à une division ou un corps d'armée au moyen de ponts flottants ou de ponts militaires. Dans la marine nationale, nous avons failli perdre la compétence relative aux bâtiments de ravitaillement. Si la lucidité de nos chefs militaires a fait de l'armée française, du point de vue de l'autonomie, un cas à part parmi les armées européennes, je pourrais néanmoins multiplier les exemples de ces pertes de capacités.

Si l'autonomie est indispensable, elle inquiète le politique qui voit dans la capacité de l'armée à disposer de sa propre logistique, de son propre soutien médical, de ses propres transmissions, c'est-à-dire à se passer des services publics, un danger pour la démocratie. Je vous dis cela à vous, qui êtes des hommes et des femmes politiques, parce que ce sont des impératifs économiques et budgétaires qui ont fait perdre à notre armée une part de sa singularité – et, j'insiste, l'armée française est peut-être, de toutes les armées européennes, celle qui a le moins perdu de sa singularité militaire.

Mais par-delà ces questions économiques, financières et budgétaires, la contraction de la puissance d'autonomie des armées s'explique par le choix délibéré de banaliser son organisation, afin qu'elle représente un moindre danger pour la démocratie et pour la République. Or ce danger est selon moi tout à fait illusoire. Les armées sont profondément républicaines en France – j'y reviendrai.

Il est nécessaire que l'armée regagne en autonomie, à tous les niveaux, parce que l'autonomie, c'est aussi l'autonomie de décision et l'autonomie dans la conduite de la manœuvre. J'aime à répéter qu'un général est un incompétent. Il est un incompétent parce qu'il est un généraliste – c'est d'ailleurs pour cela qu'on l'appelle général. Il a sous son commandement des colonels, c'est-à-dire des officiers à la tête de colonnes, et lorsque l'on évoque la colonne, on se représente immédiatement une colonne droite, mais mono-compétente.

Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, les armées ou bien menaient des sièges, notamment sous Louis XIV, ou bien s'affrontaient face à face, au prix d'un choc frontal qui supposait d'aligner parfaitement les forces adverses, et les drapeaux, les fanions, servaient précisément à cela, à parfaire un alignement. Dans son *Essai général de tactique*, en 1770, le comte de Guibert invente l'ordre oblique, qui s'appuie sur l'autonomie et la capacité de décision de certains éléments, ainsi capables de manœuvrer rapidement et de prendre de vitesse l'ennemi. Cette tactique implique de réunir, sous un même commandement de faible niveau, plusieurs compétences, avec à leur tête un officier général, généraliste, incompétent, et sous son autorité différents colonels disposant de compétences propres, spécialisées. Ainsi naît l'état-major, où se trouvent sous le commandement d'un général un ensemble de spécialistes, et sous les ordres de ceux-ci, un ensemble interarmes. Avec cette transformation, les armées sont devenues sensiblement plus performantes. Les armées de la Révolution étaient fondées sur cette logique, et Napoléon en a grandement bénéficié.

D'ailleurs, si vous me permettez cette digression, il me semble qu'il y a là une analogie amusante entre cette logique militaire et la V^e République, qui n'est pas par hasard une constitution construite par et pour un général qui n'ignore naturellement pas la nature de sa fonction, à savoir celle d'un généraliste qui ne conduit pas la manœuvre mais dirige un état-major, des colonels. Le général donne des orientations, fixe un cap, observe le monde qui l'entoure, apprécie l'ennemi, s'interroge sur le sens de sa mission, donne l'ordre et laisse ensuite l'état-major conduire la manœuvre. Pour de Gaulle, le président de la République c'est le général, le gouvernement c'est l'état-major, et le chef du gouvernement c'est le chef d'état-major.

Il n'est pas difficile d'être général : plus vous montez en grade, moins on vous demande d'être compétent, puisque vous êtes entouré de personnes extrêmement compétentes. Cela met en lumière cette autre caractéristique militaire qu'est l'intelligence collective. Tout chef militaire doit être profondément imprégné de l'intelligence de ceux qui l'entourent, et faire préparer ses ordres par une somme d'intelligences et de compétences. Lorsqu'un chef d'état-major des armées présente une série d'options au président de la République dans un conseil de défense, ces possibilités ne sont pas le produit de son intuition géniale, mais du travail long, patient, rigoureux, contradictoire mené par son état-major : c'est cette intelligence collective qui fait la robustesse du fonctionnement des armées.

L'autonomie s'acquiert par la réunion de compétences très diverses mises en mouvement par l'autorité d'un chef et par un système pyramidal garantissant la diffusion de cette autonomie à tous les échelons. Contrairement à ce que l'on peut penser, ce système pyramidal n'a rien d'écrasant, sa verticalité n'est pas rigide mais permet l'exercice de l'initiative en recréant à chaque échelon les conditions de la décision autonome.

On pourrait croire qu'accorder des éléments d'autonomie à chaque échelon, à chaque étage de la pyramide, constitue un gaspillage des ressources. Que donner au colonel chef de corps d'un régiment les moyens de sa propre logistique, de sa propre administration, de son propre soutien, afin qu'il soit en mesure d'agir seul, et de répéter cette opération à l'échelon de la brigade, puis à l'échelon de la division, aboutit à une duplication des fonctions et par conséquent à un gaspillage. Il s'agit là d'une vision erronée. Verticaliser les fonctions peut sembler vertueux, au nom d'une rationalisation des ressources. Mais le prix à payer est la destruction de cette organisation pyramidale constitutive de la singularité militaire. Bien entendu, rationaliser les ressources n'est pas insensé, mais cet exercice suppose

de mesurer très précisément ce que l'on perd dans une telle entreprise. Il est indispensable de mettre en balance la civilianisation de l'armée et son efficacité.

Retirer au chef d'état-major des armées, qui a sous son autorité des chefs d'état-major d'armée, sa capacité à gérer sa propre infrastructure pour la confier à l'administration, ce n'est pas rationaliser, c'est réduire l'autonomie de chaque chef d'état-major d'armée. Or, qui est le plus apte à juger de l'emploi des crédits de l'infrastructure pour la marine, sinon le chef d'état-major de la marine ? J'ai pris cet exemple, j'aurais pu en choisir un autre.

Nous avons commis une erreur de cette sorte lorsque nous avons décidé – et cette décision, selon moi, était une hérésie – de séparer l'administration et le soutien de la conduite de la guerre, des opérations et même de la préparation opérationnelle. Autrement dit, lorsque, dans un souci de rentabilité, nous avons créé les bases de défense et retiré au chef militaire la responsabilité de la préparation de ses hommes et celle de les emmener au combat, pour les confier à une chaîne indépendante dépendant directement du chef d'état-major des armées, nous avons même failli la confier au secrétariat général pour l'administration. Ainsi nous avons ôté à des échelons de commandement les moyens de leur autonomie, les leviers de leur action et, *in fine*, nous les avons déresponsabilisés. J'insiste sur ce point parce que le mode de structuration, d'organisation et de fonctionnement que je viens de décrire est propre à l'armée et conditionne son efficacité.

Dans un pays en paix, on peut estimer que la perte d'autonomie n'est pas une difficulté, et qu'il suffit de reconstituer les éléments de l'autonomie, de la disponibilité et de la réactivité au moment au moment où le besoin s'en fait sentir. C'est le propre d'une armée de corps expéditionnaires. Mais lorsqu'un pays n'est plus en situation de mener des opérations de projection ou de corps expéditionnaires, et se trouve à devoir se défendre contre une menace existentielle, alors la question de l'autonomie se pose très différemment.

J'ai brièvement mentionné au début de mon intervention la discipline et la loyauté. La discipline militaire est absolument centrale. Contre la tentation de la civilianiser au nom d'impératifs de réduction des coûts mais aussi au nom de la crainte qu'elle inspire, l'armée doit faire valoir sa stricte discipline, sa stricte subordination au pouvoir politique. Cette subordination a pour contrepartie l'association de l'autorité militaire à l'élaboration des choix à la base des décisions du pouvoir politique. Associer le militaire à la décision politique exige sa subordination. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la République ménage les conditions d'une très grande franchise dans les relations entre le chef militaire et le chef politique, qui n'exclut pas la contradiction mais répond aux principes d'une éthique de l'obéissance.

Cette éthique de la stricte obéissance, propre à l'institution militaire, qu'elle est-elle ? Elle se décompose, d'une part en une obéissance absolue, au nom de laquelle le militaire exécute un ordre en mettant en œuvre tous les moyens dont il dispose, comme s'il avait lui-même conçu cet ordre, fût-il stupide ou insensé à ses yeux. Mais d'autre part elle comporte un espace de contradiction, que l'on appelle pudiquement le « dialogue de commandement », c'est-à-dire un espace et un temps où le chef militaire est en mesure d'expliquer au chef politique que son ordre est inépte et pourquoi il est inépte. Passée cette phase de contradiction, la stricte subordination du militaire au politique prévaut de manière absolue. En France, cette association du militaire et du politique est particulièrement élaborée

à la faveur d'une organisation en cabinets militaires et d'une relation très particulière entre le chef d'état-major des armées et le président de la République.

L'association entre le politique et le militaire, outre la subordination du second au premier, obéit également à un impératif de stricte neutralité politique. À l'image de l'institution militaire dans son ensemble, un chef militaire ne saurait être suspecté d'appartenir à un bord politique plutôt qu'à un autre, et je le dis avec force : quiconque tente de politiser les armées joue un jeu dramatique, extrêmement dangereux.

Enfin, et je terminerai ainsi ce long développement, la singularité militaire suppose une éthique particulière, parce que la singularité militaire implique de donner la mort, soit la pire chose que l'on puisse demander à un homme. Certes le soldat donne la mort en acceptant la perspective de la sienne propre. Mais accepter de donner la mort ne peut s'inscrire ailleurs que dans une éthique bien particulière et propre à l'armée.

Qu'est-ce qui peut rendre acceptable le fait de devoir donner la mort ? C'est d'abord une légitimité très forte de l'action, qui justifie le dialogue de commandement que je viens d'évoquer, ce dialogue contradictoire entre le chef militaire et le chef politique destiné à garantir au chef militaire que l'action de ses hommes sera légitime. Donner la mort requiert également l'observance d'un ensemble de règles, de valeurs et de vertus propres au monde militaire : héroïsme, honneur, toutes caractéristiques dont le soldat ne dispose pas plus que son prochain, mais que le système militaire constraint à endosser et à porter en avant. L'héroïsme rend acceptable que l'on exige d'un soldat qu'il donne la mort, parce qu'il le fait au prix de sa propre vie. Acceptant de donner sa vie au moment où on doit donner la mort, le soldat rétablit une sorte de symétrie déontologique avec cet acte terrible. Tel est le fondement de l'éthique militaire, et il est indispensable de le comprendre si l'on souhaite conserver l'esprit de combat qui fait la force de nos armées.

M. le président Jean-Michel Jacques. Je vous remercie, mon général, pour ce développement passionnant, et les questions des commissaires, j'en suis sûr, vous permettront d'approfondir votre réflexion.

Nous en venons aux interventions des orateurs de groupe.

M. Frank Giletti (RN). Permettez-moi, avant toute chose, de rendre hommage au nom du groupe Rassemblement national au caporal Jimmy Gosselin du 7^e bataillon de chasseurs alpins de Varces, mort en mission en Guyane : toutes nos pensées accompagnent ses proches et ses frères d'armes.

Mon Général, je vous remercie pour vos propos passionnants et pertinents. Vous l'avez dit : être militaire, c'est accepter de tuer. Pourtant, une distinction fondamentale s'impose entre le militaire et le criminel. Dans ce face-à-face tragique qu'est le combat, le soldat français se distingue par son sens du devoir, son attachement au respect du droit de la guerre et de la dignité humaine. Au feu, jamais le militaire français ne cède à la barbarie. Il se bat en tant qu'homme ou femme, encadré par la loi, guidé par l'éthique que vous avez évoquée et par l'amour de la patrie. C'est ce qui forge sa singularité.

Je songe en disant cela à la fin de votre livre, *Entre guerres*, dans lequel vous relatez le combat du pont de Vrbanja en 1995. Vous évoquez avec une grande lucidité la fureur qui s'est emparée de vous lorsque des combattants Serbes ont utilisé l'un de vos

hommes, pris en otage, comme bouclier humain. Vous avez alors braqué un pistolet sur la tempe d'un prisonnier serbe, dans une rage qui, pensiez-vous, allait vous pousser à commettre le geste ultime. Vous évoquez ce souvenir avec honte et douleur, car vous avez pensé à ce moment-là perdre votre humanité. Or vous n'avez pas commis l'irréparable. Vous avez été rappelé à votre humanité par le regard posé sur vous de l'un de vos sous-officiers, un regard porté sur celui qui deviendrait, plus tard, le chef d'état-major des armées.

La guerre moderne nous impose une confrontation avec la question de la mort donnée. Vous citez dans votre livre cette phrase d'Arturo Pérez-Reverte : « *Celui qui tue de loin ignore tout de ce que signifie tuer* ». Ma question est la suivante : comment prépare-t-on le soldat au pire, à cet instant où la guerre lui impose de tuer sans se renier ? Où situer la frontière entre le combat et le crime ? Dans un monde où les moyens technologiques permettent aux soldats de tuer depuis un point toujours plus éloigné, devons-nous craindre qu'en s'éloignant du visage de l'ennemi, nous ne perdions aussi une part de notre humanité ?

M. le général François Lecointre. Le regard de votre ennemi, son visage, vous rappelle son humanité, et vous rappelle à la vôtre – c'est l'éthique du visage dont parle Emmanuel Levinas. Dans le corps à corps cette réalité s'impose à vous d'une manière extrême, et place entre vous et l'ennemi une barrière qui vous empêche de vous livrer à l'acte de tuer. Le soldat, pour franchir cette barrière, doit laisser s'exprimer la part d'animalité enfouie en lui comme en chacun de nous, il n'a pas le choix. Le soldat a pleinement conscience que cette part animale est en lui : c'est là sa force principale, elle le distingue de la plupart des humains qui ignorent cette animalité parce qu'ils ne se sont jamais trouvés en situation de donner la mort.

Le soldat, en réalité, est confronté à une terrible contradiction : il a besoin de déchaîner sa capacité à tuer malgré ce visage en face du sien, qui d'ailleurs le hantera toute sa vie. Mais il doit être capable, en fonction de ce qu'exigent les circonstances, de surmonter cette contradiction ou bien de maîtriser, au contraire, sa capacité à tuer car, comme vous l'avez dit monsieur le député, le soldat français combat en respectant le droit et l'éthique.

L'expérience m'a enseigné que le contrôle de cette violence intime et animale s'exerce par le prisme du groupe et du regard des autres. L'action militaire s'inscrit dans un cadre collectif, c'est le fondement de la fraternité d'armes, si unique et si puissante dans les armées. Votre dignité d'homme ne tient qu'au regard de votre frère d'armes, qui ne vous empêchera pas de tuer s'il le faut, mais qui vous empêchera de le faire dans des conditions qui ne respectent pas les règles de l'honneur et du droit.

Le propre des guerres modernes, disiez-vous, est de tuer depuis un point toujours plus éloigné. Il convient de nuancer cette idée. La guerre moderne n'est pas une guerre de presse-bouton, ce n'est pas une guerre reposant uniquement sur des drones et des satellites. Le conflit en Ukraine nous montre combien la guerre, aujourd'hui encore, suppose en réalité, dès lors qu'elle dure, de reproduire les conditions d'un affrontement des plus rustiques. Dans les tranchées ukrainiennes, certaines séquences de combat sont comparables à celles de la Première guerre mondiale. À Sarajevo, nous étions dans des boyaux de tranchées : quand la guerre dure, on s'enterre. Si la guerre se poursuit à Gaza, elle se terminera au lance-flammes dans les tunnels. La guerre moderne combine un recours à la très haute technologie sans renoncer tout à fait à ce qu'elle a de plus barbare.

À cet égard, je vous recommande de voir le documentaire *À 2000 mètres d'Andriivka* de Mstyslav Chernov, récemment sorti au cinéma. C'est un film tout à fait extraordinaire où l'on suit un bataillon d'infanterie devant rejoindre un village situé à deux kilomètres devant lui. Il lui faudra un mois et demi pour franchir ces 2 000 mètres, en empruntant une bande boisée de 50 mètres de large, entre deux champs de mines. Le film est très éprouvant parce que le réalisateur a placé des caméras GoPro sur les casques des combattants, ce qui nous met en situation de regarder le combat et la mort comme en direct. Le spectateur ressent la brutalité du combat, la confrontation des soldats à leur peur, à leur propre violence, et en même temps ce champ de bataille est traversé de drones – c'est un paysage de guerre à la fois archaïque et moderne, fait de grande proximité et de grandes distances.

L'enjeu, pour nos armées, consiste à préparer nos soldats en termes de courage, de cohésion mais aussi d'éthique, qui forment les conditions de la fraternité d'armes, sans laquelle il n'est pas possible d'aller au feu. Et en même temps nous devons leur enseigner la maîtrise d'un matériel de très haute technicité. En d'autres termes, il s'agit de leur apprendre à tuer de plus en plus loin sans perdre leur éthique de militaire, sans mécaniser la guerre, sans automatiser l'acte de tuer. Cette question, d'ailleurs, n'est pas propre à l'âge moderne, en réalité elle se pose depuis le Moyen Âge, depuis que l'on a dénoncé l'arc et les flèches comme une arme contraire à l'honneur et à l'éthique parce qu'elle permet de tuer à distance. Hier comme aujourd'hui, l'armée doit s'interroger en permanence sur les moyens d'assurer le lien entre l'acte de donner la mort et la responsabilité éthique de celui qui le commet.

J'ai visité un centre de guidage de drones américains installés aux Émirats arabes unis, à l'époque de la guerre en Afghanistan. C'était un immense hangar, un militaire arrivait à 9 heures du matin, il posait son pack de bière à côté de lui, s'installait devant son ordinateur, empoignait son joystick et guidait son drone à des milliers de kilomètres de lui. L'appareil repérait des cibles, passait une fois, deux fois, puis l'opérateur appuyait sur un bouton de son joystick pour déclencher le tir, on voyait les corps tomber, il effectuait un dernier survol pour éliminer les derniers corps debout, et c'était fini. Sur le grand écran de la salle, on projetait l'image du drone en action pour que chacun assiste à ce spectacle, et les hommes regardaient, tranquilles, dans leur hangar aux Émirats arabes unis. C'était absolument effrayant.

Ce n'est pas un hasard si nombre d'opérateurs de drones ont souffert de stress post-traumatique. Parce que le soir, à la fin d'une journée de travail passée à regarder des corps tomber sur un écran, un joystick à la main, ils rentraient chez eux, retrouvaient leur femme et leurs enfants, et ce décalage entre la vie familiale et ce travail consistant à tuer à distance était si brutal que leur psychisme s'effondrait.

Un comité d'éthique a été créé au sein du ministère des armées pour mener une réflexion sur ces sujets. La mort à distance a franchi un cap supplémentaire avec l'introduction de l'intelligence artificielle qui rend possible une mort automatique. Comment utiliser l'intelligence artificielle dans des drones ou des robots, afin qu'ils décident par eux-mêmes de donner la mort ? Nous avons toujours refusé que nos pilotes de drones engagés dans l'opération Barkhane opèrent depuis la base aérienne de Lyon-Montverdun. Nous avons choisi de les placer aux côtés de l'état-major de l'opération, au plus près du terrain, de les rapprocher au plus près possible du lieu du combat.

La guerre moderne nous demande de concilier ce qu'il y a de plus rustique et de plus désincarné dans la guerre. Elle demande que l'on se prépare – mais y parvient-on vraiment ? –, à mobiliser la violence en soi, à se confronter à sa propre peur, à faire corps parce qu'une guerre qui dure l'exige, et en même temps nous demande de réfléchir aux moyens d'éviter une déconnexion complète vers laquelle conduit le combat à distance et la capacité à tuer de loin.

Mme Emmanuelle Hoffman (EPR). Général, nous vous remercions pour cette intervention passionnante et pleine d'humanité. Elle intervient à un moment critique où la géopolitique mondiale rappelle que la France doit disposer d'armées résilientes et pleinement opérationnelles. Vous avez rappelé avec force que la singularité militaire n'est pas un concept académique, mais un mode de fonctionnement et une façon de penser permettant à nos armées de mettre en œuvre la force légitime nécessaire à la protection de notre nation. Vous avez également identifié les risques majeurs auxquels elle fait face : transformation bureaucratique, érosion de l'autonomie et dilution de l'identité militaire. Depuis la fin de la guerre froide, les armées françaises ont progressivement aligné leur structure sur les standards civils, et ce changement de paradigme a fini par s'imposer.

Or l'Europe doit se défendre, et la France doit être puissante. C'est la raison pour laquelle nous avons augmenté les budgets, renforcés les effectifs et relancé l'investissement technologique. Ce tournant affirme que la singularité militaire est une nécessité vitale pour affronter les menaces de haute intensité qui surgissent aux frontières de l'Europe.

Vous proposez de replacer les grands services interarmées sous l'autorité directe du chef d'état-major des armées pour restaurer cette singularité. Cette proposition soulève cependant des questions de gouvernance institutionnelle. Quels seraient les gains opérationnels concrets et mesurables justifiant cette réorganisation majeure ?

En outre, la restauration de la singularité militaire doit s'opérer dans un contexte de transformation technologique sans précédent. L'émergence des systèmes autonomes, des drones et de l'intelligence artificielle redéfinit profondément le champ de bataille. Ces technologies promettent d'accroître notre capacité opérationnelle, mais elles soulèvent des questions éthiques fondamentales. Comment concilier cette transformation technologique inévitable avec le socle éthique et moral qui définit les militaires français ?

M. le général François Lecointre. Je souhaite en effet que soit reconstituée l'autonomie de l'armée en replaçant sous l'autorité des chefs militaires des éléments ayant trait au soutien et à l'administration des forces. Cela me semble absolument indispensable pour la conduite de la guerre.

Je l'ai dit, la spécialisation a été introduite pour rationaliser les dépenses mais aussi pour des raisons proprement politiques. Je ne conteste pas ces motivations, je les constate. Il s'avère que nous avons su, heureusement, ne pas dépasser un seuil de transformation au-delà duquel nos armées se seraient trouvées dans une situation dramatique. Nous avons notamment réaffirmé, lorsque j'étais chef d'état-major des armées, l'autorité du chef militaire sur le service de santé militaire, sur le service de l'énergie et sur le commissariat des armées. Il était alors envisagé de séparer l'ensemble de ces services et de les soustraire à l'autorité du chef d'état-major des armées pour en faire des services à part sous l'autorité d'un secrétariat général pour l'administration.

C'est ce type de transformation qui a conduit la France à la défaite en 1870, ainsi que l'avait montré le rapport d'un député, Léon Bouchard, chargé de préparer un projet de loi sur l'administration de l'armée en 1874. Le rapport Bouchard explique comment l'armée française, à laquelle pourtant, disait le maréchal et ministre de la guerre Edmond Le Bœuf, « il ne manquerait pas un bouton de guêtres », était en réalité absolument inapte à la guerre. Pourquoi ? Parce que l'administration et l'intendance avaient été retirées du commandement opérationnel. C'est la grande leçon du rapport Bouchard, qui appelle à revenir sur cette transformation.

La difficulté réside dans le temps qu'il faut pour revenir en arrière. Si l'on nous dit demain que, pour des raisons de rentabilité, nous allons retirer les médecins du service de santé, voire supprimer le service de santé des armées pour le remplacer par un service de santé civil, alors soit, cela ne pose pas d'insurmontables difficultés en temps de paix. Mais le jour où la guerre éclate, il faut être prêt, et il faut des médecins militaires, parce que la médecine de guerre est une médecine spécifique. Dès lors, il importe d'être en mesure d'anticiper la guerre longtemps à l'avance, de manière à être en mesure, le moment venu, d'avoir eu le temps de recréer un service de santé ou de remettre des médecins dans les unités. J'ai pris l'exemple des médecins, mais j'aurais pu citer également l'infrastructure ou l'administration générale : la difficulté, c'est le passage à la situation de guerre.

C'est la raison pour laquelle je préconise que l'organisation de l'armée en temps de paix soit la moins éloignée possible de l'organisation en temps de guerre, au nom des principes de disponibilité et d'autonomie que j'ai évoquée dans mon intervention, et qui sont contenus dans le statut militaire.

Lorsque j'étais chef d'état-major des armées, nous avons repris une partie des crédits d'infrastructure pour les mettre à la disposition des chefs d'état-major d'armée. Nous estimions en effet que nul n'est mieux placé que le chef d'état-major de la marine pour décider s'il faut privilégier ou non la réfection d'un bassin de radoub à l'acquisition de nouvelles grues pour charger les missiles sur les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, et assumer ses choix. En tout cas, il me semble que sur ce type de sujet, il n'appartient pas à une institution civile d'imposer ses décisions à l'armée.

La comparaison avec le Second Empire est à cet égard instructive, parce que notre armée de corps expéditionnaires a été pensée comme un ensemble modulaire susceptible d'être reconstitué comme une véritable armée engagée sur le champ de bataille loin de la France. Elle recevait alors les moyens d'une autonomie et d'une indépendance dont elle ne bénéficiait plus lorsqu'elle se trouvait sur le territoire national. Lorsque l'armée est engagée dans un conflit qui ne menace pas, ou pas immédiatement, l'existence même de la nation, elle dispose du temps nécessaire pour reconstituer ses éléments d'autonomie. En revanche, lorsque le pays se trouve directement et immédiatement menacé dans son existence même, alors ce temps manque.

Le chef d'état-major des armées doit absolument conserver la maîtrise des moyens de l'autonomie de l'armée, et doit s'assurer, par ruissellement, en vertu de ce système pyramidal que j'ai décrit précédemment, que les échelons inférieurs, brigades, régiments, disposent à leur tour des moyens de leur autonomie. Il s'agit d'une réelle difficulté, dont les chefs militaires sont tout à fait conscients, mais à laquelle il vous appartient, à vous parlementaires, d'être particulièrement attentifs.

M. Christophe Bex (LFI-NFP). J'aimerais à mon tour, au nom de mon groupe, saluer la mémoire du caporal Jimmy Gosselin du 7^e bataillon de chasseurs alpins, et exprimer notre soutien à sa famille, ses proches et ses collègues.

Mon général, permettez-moi de vous remercier pour votre brillante intervention. La notion de singularité militaire nous paraît effectivement très importante, et pose la question de la place de nos forces armées au sein de notre société. Mes collègues, MM. Bastien Lachaud et Aurélien Saintoul, ont eu l'occasion d'exposer la vision de notre groupe parlementaire lors d'un récent colloque à l'Assemblée nationale. Cette réflexion est conduite depuis la question suivante : face à l'accumulation des crises dans le monde, sommes-nous capables, en tant que pays disposant d'une armée, de résister en cas de choc, ou bien passons-nous directement au stade de l'hiver nucléaire ?

Pour notre part, nous estimons qu'il serait préférable d'aller vers une désingularisation des militaires. La conscription citoyenne obligatoire que nous défendons va dans ce sens. En effet, notre société doit prendre conscience que lorsque notre pays subit une attaque, ce n'est pas seulement l'État et son armée qui sont visés, mais elle-même, et tout entière.

Avec la conscription, nous promouvons un modèle de citoyenneté active où l'État n'est pas vu comme un prestataire de services à l'usage des citoyens, mais dans lequel la population fait l'expérience des services publics, en comprend le fonctionnement et agit différemment lorsqu'elle y est confrontée. Il s'agit, selon nous, d'une question de contrôle démocratique, d'un moyen de renforcer l'État, et de faire en sorte que les citoyens maîtrisent davantage les enjeux de la société dans laquelle ils vivent et des menaces qui pèsent sur elle.

La singularité militaire, comme vous l'avez indiqué, c'est aussi l'épreuve du feu, le rapport à la mort, que l'on donne ou que l'on reçoit. Je comptais vous demander si, selon vous, cette singularité est compatible avec des missions de police intérieure, comme l'opération Sentinelle par exemple, mais vous avez répondu à cette question au cours de votre exposé.

Aussi j'aimerais vous poser une autre question : n'assistons-nous pas, ces dernières années, à une inflation de prises de parole publiques de militaires, à travers des ouvrages et des tribunes ? Quel doit être, selon vous, la juste place du militaire dans l'espace et le débat publics d'une démocratie ?

M. le général François Lecointre. La dissuasion nucléaire est la clé de voûte de notre défense, c'est pourquoi elle contient l'intégralité des éléments de la singularité militaire. Les éléments de l'autonomie, en termes de stocks, d'organisation, de structuration, de moyens de transmissions dédiés, ont été maintenus de manière à garantir la réactivité, la disponibilité, et la stricte subordination. Pour cette raison, j'exclus le nucléaire de mon propos sur la nécessité de reconstituer l'autonomie.

Vous avez parlé, monsieur le député, d'une désingularisation des armées. J'allais dire que ce que vous proposez, c'est un armement de la société. Et sur ce point je ne peux que vous rejoindre : nous ne pouvons pas imaginer une société qui se désintéresse de son propre fonctionnement au point de s'en remettre toujours à d'autres sans jamais se sentir responsable du fonctionnement des services publics. S'il s'agit de proposer un armement, un réarmement moral même, alors je pense que vous avez raison.

De ce point de vue, je ne comprends pas que l'on ne crée pas des réserves dans tous les domaines, ou bien que l'on renforce et réorganise les réserves existantes, dans la police ou dans les services de santé. Nous avons totalement abandonné cette vieille idée, pourtant primordiale, de la mobilisation de la population. Il importe d'y revenir, en réfléchissant à la manière dont nous pouvons, dans tous les domaines de la vie sociale, susciter l'engagement dans des situations de crise de personnes bien préparées.

Cette mobilisation ne saurait s'effectuer uniquement dans un cadre militaire puisque, comme vous l'avez rappelé, la singularité militaire implique le recours à la force délibérée jusqu'à tuer. Et, bien heureusement, il n'est pas question d'imposer une telle exigence à toute la société. Les impératifs de la montée en puissance, de la mobilisation, du réarmement moral, doivent nous conduire à penser des formes de réserve dans tous les domaines.

À cet égard, la situation de la société ukrainienne doit nous interroger. Qui aurait imaginé que l'Ukraine résisterait aussi longtemps à l'offensive russe ? Que nous dit la résistance ukrainienne sur l'état de cette société ? Comment la jeunesse de ce pays parvient-elle à continuer le combat, bientôt quatre ans après l'offensive russe ? Non seulement cette résistance exige une mobilisation intellectuelle, morale, organisationnelle, mais encore faut-il savoir la faire durer dans le temps.

Je me permets une nouvelle digression, qui n'en est pas tout à fait une. J'ai souhaité initier récemment un cycle de conférences au musée de la Légion d'honneur. Pour la première année, nous avons choisi le thème de l'honneur et invité des étudiants à réfléchir avec nous. Tandis que nous égrenions des idées de conférences – l'honneur en politique, l'honneur dans les affaires, etc. –, j'ai le malheur de suggérer le thème « honneur et patrie ». Que n'avais-je pas dit là ! Aussitôt un jeune homme me reprend, effaré : non, vous ne pouvez pas dire patrie, c'est horrible ! Comment ne puis-je pas dire le mot patrie ? C'est la devise de la Légion d'honneur : *Honneur et patrie*. Mais non, le mot patrie est devenu un mot tabou. J'ai eu très envie de renvoyer ce jeune homme à la lecture de *Qu'est-ce qu'une nation* ? d'Ernest Renan. Cette anecdote est révélatrice et me semble dramatique. Le réarmement civique, appelez-le comme vous voulez, est indispensable et doit être conduit dans tous les champs de la société, tout en respectant la singularité militaire.

La stricte neutralité politique est une composante de cette singularité militaire, et puisque vous m'interrogez, monsieur le député, sur les prises de parole des militaires, je vous répondrai en posant au préalable une distinction entre les militaires d'active et les militaires à la retraite. Pour ma part, je ne pense pas que les militaires se font trop entendre. Je n'ai cessé d'encourager les militaires d'active à s'exprimer, et à le faire par écrit, sous forme de livres ou d'articles, parce que les plus profondes réflexions naissent à l'écrit, et qu'écrire structure la pensée. Or les militaires, trop souvent, se retranchent derrière leur devoir de réserve pour ne pas s'exposer et, finalement, ne pas se donner la peine de réfléchir. Le devoir de réserve doit être observé avec rigueur, mais il n'empêche pas la réflexion.

Jusqu'au début des années 2000, tout militaire qui souhaitait s'exprimer publiquement, par écrit ou à l'oral, devait en obtenir l'autorisation préalable auprès du ministre. Ainsi celui-ci était en mesure de sanctionner un militaire qui avait pris la parole sans autorisation préalable, selon son bon vouloir, et selon que la nature des propos lui plaisait ou non. Cette disposition a été supprimée, et seul le devoir de réserve encadre désormais la prise

de parole des militaires. Et il est désormais plus difficile de sanctionner un militaire au seul motif qu'il n'a pas respecté ce devoir, puisqu'il s'agit d'une affaire d'appréciation.

Dans une démocratie, le militaire, au même titre que n'importe quel membre de n'importe quelle institution, a le droit, et même le devoir de s'exprimer – dans le respect du devoir de réserve et du principe de stricte neutralité politique – et de partager son expertise. Et il me semble que nul n'est mieux placé que lui pour expliquer à la population la nature des conflits armés, puisqu'il est l'homme de l'art.

En revanche, je suis réticent à l'expression publique des militaires lorsqu'ils sortent du champ de leurs compétences. Surtout lorsqu'il s'agit d'un général. Le général fait fantasmer : on aime bien dire que « le général a parlé ». Or, je vous l'ai dit, le général est incompétent. Il arrive même qu'il soit crétin. Alors, lorsqu'un officier, à la retraite ou d'active, s'exprime sur des sujets qui ne relèvent pas de son domaine en mettant en avant son grade et son état de militaire, je ne l'accepte pas. Surtout lorsqu'il s'agit d'un officier à la retraite. Et surtout lorsqu'il s'agit d'un général.

Lorsque Monsieur Tartempion s'exprime à titre personnel, et en tant que citoyen français il en a bien le droit, il sait très bien que son avis n'intéressera personne. En revanche, lorsqu'il utilise son grade militaire pour faire valoir ses convictions politiques, il attire des gens qui chercheront à politiser les armées et joue un jeu dangereux. C'est la raison pour laquelle j'ai pris publiquement position contre la tribune publiée par *Valeurs Actuelles* en 2021. Mais je le redis : tout militaire qui partage son expertise avec ses concitoyens, avec réserve et neutralité, contribue à éléver le degré de conscience de la société, et c'est heureux.

M. le président Jean-Michel Jacques. Permettez-moi, mon général, d'insister sur la confusion créée par certains militaires qui portent encore leur grade alors qu'ils sont à la retraite ou appartiennent à la 2^e section. Nos concitoyens ne font pas forcément la différence. Le devoir de loyauté et de neutralité s'impose aussi aux généraux de 2^e section, que rien n'empêche, s'ils souhaitent s'en affranchir, de quitter la deuxième section – et c'est un vieux major qui vous le dit.

Mme Alexandra Martin (DR). Général, j'aimerais d'abord m'associer à l'hommage rendu au caporal Jimmy Gosselin, et vous remercier ensuite pour ce retour aux fondamentaux.

Avec mon collègue M. Frédéric Boccaletti, nous avons mené en avril une mission flash sur la sensibilisation de la jeunesse à l'esprit de défense, en posant les bases d'une réflexion sur le lien entre les jeunes, les armées et la nation. Nos conclusions ont mis en évidence la nécessité de renforcer la diffusion de l'esprit de défense face aux menaces actuelles. Nous proposons par conséquent la mise en place d'un parcours citoyen intégrant une culture de défense renforcée dès le collège, en substituant aux cours d'éducation morale et civique un enseignement de culture de défense et de citoyenneté. Nous suggérons aussi la création de cycles d'excellence dédiés à la défense au lycée, jusqu'à un service national militaire et civil.

Vous avez souligné à plusieurs reprises que la singularité militaire, fondée sur l'éthique, l'honneur, la disponibilité et la soumission au pouvoir politique, est essentielle à la survie de la nation. Nous avons pu voir en Suède comment la population, les jeunes

en particulier, sont recensées et préparées à faire fonctionner le pays face à tous types de menaces hybrides et à se mobiliser dans la discipline.

Être civilisé, monter en puissance, ne renvoie-t-il pas à la nécessité d'acculturer la population à la volonté de défense, mais aussi de la préparer à compléter les armées dans les domaines où celles-ci ont perdu certains métiers et certaines compétences ?

M. le général François Lecointre. Permettez-moi, en guise de réponse, de relater une anecdote. Lorsque j'étais chef de corps du 3^e régiment d'infanterie de marine de Vannes, je suis parti en Côte d'Ivoire dans le cadre de l'opération Licorne. Au retour de cette opération, j'étais très investi dans le trinôme académique qui réunit l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), le rectorat et les armées. J'ai voulu que mes soldats témoignent de leur expérience et de leur engagement dans les écoles de Vannes, et notamment dans le cadre des cours d'éducation morale et civique dispensés au collège. J'avais demandé au photographe du régiment de réaliser une exposition photo susceptible d'être facilement présentée dans les écoles, et j'ai demandé à tous mes soldats, à tous mes officiers et sous-officiers, de proposer aux professeurs de leurs enfants de venir en classe témoigner de ces cinq mois et demi d'opération. Pas un seul n'a été invité à le faire. Pas un ! Je vous assure que j'étais stupéfait. Cela s'est passé en 2007. Je pense que, depuis, nous avons évolué et que la question de l'éducation à la défense se pose de nouveau à présent.

Au passage, j'aimerais souligner que l'armée ne constitue pas à elle seule la défense nationale. La défense est globale, elle comprend aussi le SGDSN. D'ailleurs le président de la République a souhaité, et je pense ne pas y être pour rien, que notre ministère reprenne son titre de ministère des armées, et non plus ministère de la défense, de manière à réaffirmer que la seule priorité de ce ministère, c'est le fonctionnement des armées, et la préservation des capacités militaires. Et comme les mots ont un sens, il ne vous aura pas échappé que les États-Unis viennent de rebaptiser leur « département de la défense » en « département de la guerre ».

Notre société, je le dis à nouveau, doit participer à une forme de réarmement civique et moral, parce qu'elle sera amenée à affronter des crises de plus en plus fréquentes et intenses, et que chacun de nous doit se sentir responsable et s'engager. Saint-Exupéry a écrit : « *Être homme, c'est précisément être responsable.* » Je pense qu'être citoyen, c'est précisément être responsable, et que cela appelle des devoirs.

La question du service militaire et civil, quelle que soit sa forme, se pose avec d'autant plus de force aujourd'hui que notre pays connaît une baisse de la dénatalité. La démographie est un sujet absolument majeur, en France comme dans toute l'Europe, et pose très directement des problèmes de puissance militaire. Nous revenons en effet, à la situation que nous avons connue à la fin du XVIII^e siècle, lorsque la France, dont la démographie faisait la puissance, est devenue la première nation à connaître une soudaine transition démographique.

Aujourd’hui, les armées peinent à recruter et surtout à fidéliser des jeunes gens compétents. Encourager des jeunes à développer des compétences qui permettront de compléter celles que les armées ont perdues, comme vous le proposez madame la députée, peut s’avérer pertinent, mais jusqu’à un certain point. En effet, cette préparation et cette acculturation à la défense ne remplaceront pas la montée en puissance. Encore une fois, plus l’organisation et les compétences d’une armée en temps de paix sont proches de celles d’une armée en temps de guerre, plus cette armée conserve ses capacités de réactivité et de disponibilités absolument nécessaires à son efficacité.

M. Christophe Blanchet (Dem). À quelques jours de la cérémonie patriotique du 11 novembre, j’aimerais vous décrire, mon général, un dessin que nous avions inséré dans le rapport que j’ai produit avec ma collègue Mme Martine Etienne sur le rôle de l’éducation et de la culture dans la défense nationale. Il s’agit d’un dessin réalisé au cours de la Première guerre mondiale, qui représente deux poilus dans une tranchée. L’un dit : « *Pourvu qu’ils tiennent !* », l’autre demande : « *Qui ça ?* », et le premier répond : « *Les civils* ». Ce dessin illustre votre propos sur la menace existentielle pesant sur la nation, qui implique une prise de conscience de la classe politique mais aussi de la société tout entière.

En Estonie, il existe un enseignement obligatoire sur la défense nationale dispensé par des réservistes à tous les élèves de seconde, à raison de 38 heures de cours réparties dans l’année. Ne devrions-nous pas mettre en place un dispositif de cet ordre ?

Par ailleurs, mon général, vous avez affirmé qu’en cas de guerre de haute intensité nos stocks de munition seraient épuisés en quelques jours. Pourriez-vous préciser ce point, et expliciter ce que recouvre cette notion de guerre à haute intensité ?

Enfin, de manière plus générale votre propos laisse entendre que l’on réduit les moyens de l’armée. Or, depuis 2017, les deux lois de programmation militaire que nous avons votées ont augmenté les ressources allouées aux armées. Comment expliquez-vous ce paradoxe ?

M. le général François Lecointre. Je suis bien entendu favorable à l’éducation de la jeunesse aux problématiques de défense. Lorsque l’Institut national du service public (INSP) a été créé pour remplacer l’École nationale d’administration (ENA), il n’était pas prévu que le tronc commun des études comporte une formation sur les problèmes de géopolitique, de stratégie et de défense. Des cours étaient dispensés sur le genre, sur l’environnement, mais ces questions majeures n’ont été intégrées au cursus que très récemment. Nous devons évoluer sur ces sujets, notamment au sein de l’éducation nationale, où de nombreuses personnes sont conscientes de la nécessité d’armer nos jeunes sur ces questions.

Je n’aime pas beaucoup l’expression « guerre de haute intensité », d’ailleurs, je ne connais pas de militaires qui l’affectionnent. Il convient plutôt de parler de guerres de masse, c’est-à-dire de guerres dans lesquelles sont engagés de grands effectifs, de grands moyens, et le pays tout entier. Aujourd’hui, si la France ne se trouve pas immédiatement face à cette perspective, il n’est pas à exclure, le chef d’état-major des armées l’a indiqué, que d’ici quatre ou cinq ans nous nous trouvions dans une telle situation. Dans ce cas, je vous le confirme, nos réserves de munition n’excéderaient pas quelques jours.

Mais la question n'est pas là. Ce qu'il importe de se demander, c'est si nous sommes en mesure d'entretenir des stocks très importants, et donc très onéreux, si nous n'en avons pas l'usage. Et si ce n'est pas le cas, alors nous devons prévoir une évolution de l'outil industriel de manière à le rendre capable de réagir rapidement au moment une menace se présente à nous. C'est là tout l'enjeu de la montée en puissance de ce serpent militaire que j'évoquais précédemment. Il suppose un devoir de vigilance de la part de toute la société.

Les armées, depuis 2017, disposent de moyens en augmentation, j'en conviens. Mais avant cette date, nous étions sur le point de perdre le modèle militaire français – il faut en être parfaitement conscient. Sous les mandats des deux précédents présidents de la République, MM. Nicolas Sarkozy et François Hollande, les armées avaient été considérablement affaiblies par un amoindrissement considérable des ressources. C'est François Hollande qui, après les attentats du Bataclan en 2015, a eu la lucidité d'inverser cette tendance à la dégradation. Puis le président Macron s'est montré particulièrement constant dans sa volonté de mener à bien des lois de programmation militaire de plus en plus ambitieuses.

Toutefois, la première loi de programmation militaire, dans la préparation de laquelle je me suis investi en tant que chef d'état-major des armées, n'était même pas une loi de reconstruction, il s'agissait d'une loi destinée à stopper la dégradation de notre appareil militaire. À l'époque, nous étions sur le point d'abandonner définitivement certaines compétences, par exemple les pétroliers ravitailleurs de la marine nationale, ou ce que l'on appelle en outre-mer la poussière maritime, c'est-à-dire tous les moyens d'action et de surveillance relatifs à nos zones économiques exclusives.

Soyons très clairs : il est très facile et très rapide de détruire un outil militaire, mais il faut beaucoup plus de temps pour le reconstruire. Nous avons eu la chance, en France, qu'une prise de conscience suffisamment précoce ait permis d'éviter la destruction définitive de notre outil militaire. À cet égard, je salue l'action de François Hollande et celle de l'actuel président de la République et de ses gouvernements successifs. La France dispose d'un modèle unique qu'elle a su préserver. Ce n'est pas le cas de tous les pays européens. L'armée britannique, par exemple, a renoncé à son autonomie dans des domaines absolument essentiels. Notre modèle est préservé, mais il reste fragile, et il appartient au pouvoir politique de déterminer l'effort que nous sommes capables de consentir pour que notre armée monte en puissance. Sur ce point, le rôle des militaires ne consiste pas à opérer des choix, mais à éclairer ces choix, vos choix.

Mme Lise Magnier (HOR). Permettez-moi tout d'abord d'exprimer les pensées du groupe Horizons et apparentés pour le caporal Jimmy Gosselin, sa famille, ses proches et ses amis.

Général, votre précédente audition devant notre commission date de 2021, si je ne me trompe pas. Depuis, la situation politique et militaire a sensiblement évolué. La Russie a attaqué l'Ukraine et menace chaque jour un peu plus les pays européens, alors que les États-Unis ont renoué avec une politique étrangère et militaire que l'on peut qualifier, par euphémisme, d'imprévisible.

Ce contexte géopolitique lourd redonne une place visible à la chose militaire, alors que depuis des dizaines d'années, vous l'avez dit, elle avait été mise de côté par une société occidentale persuadée que le continent européen serait désormais épargné par les conflits de masse. Cette vision a été bouleversée en février 2022, et c'est dans cette conjoncture que la question de la singularité militaire réapparaît – elle avait fait l'objet d'un rapport du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire (HCECM) il y a dix ans.

Dans votre livre, *Entre Guerres*, vous décrivez le métier de militaire comme une vocation. Étant donné l'engagement et les sacrifices qu'il demande, il ne pourrait en être autrement. Parce qu'être militaire, c'est effectivement de donner la mort sur ordre, quel regard portez-vous sur la préparation et de la prise en charge de cet acte suprême au sein de nos armées, et compte tenu des évolutions de notre société ? Face aux risques majeurs d'un engagement dans une guerre de masse tout autant qu'hybride, la singularité militaire vous semble-t-elle suffisamment prise en compte, notamment sur le plan des dommages psychologiques infligés aux soldats ?

M. le général François Lecointre. Le métier des armes, en effet, est une vocation. Mais il ne suffit pas d'avoir des militaires de vocation, il faut aussi des familles à vocation militaire. Je ne peux pas m'exprimer devant vous aujourd'hui sur le thème de la singularité militaire sans vous dire ce qu'il représente pour les épouses, pour les époux et pour les enfants. Mme Florence Parly, ministre des armées, et Mme Genevière Darrieussecq, secrétaire d'État, avaient porté un plan famille lorsqu'elles étaient en fonction. Cependant, le HCECM a montré qu'un ménage dont le référent est un officier supérieur dispose d'un revenu inférieur de 30 % à celui d'un ménage dont le référent est un fonctionnaire de grade équivalent. Cette iniquité n'a jamais été corrigée. Le statut militaire prévoit que les militaires ne disposent pas du droit de grève et du droit de se syndiquer, et c'est heureux. Mais cela oblige le personnel politique, et au premier chef le président de la République, garant de la condition militaire, à une attention particulière.

La condition militaire, je suis désolé de le dire, n'est pas convenablement prise en compte. Ma mère était femme d'officier, comme ma grand-mère. Mon père commandait un sous-marin nucléaire lanceur d'engins, puis l'escadrille des sous-marins de l'Atlantique, avant de diriger le bureau des sous-marins. Il est mort à 52 ans, d'une rupture d'anévrisme, alors qu'il allait être nommé amiral. Ma mère, qui n'avait jamais travaillé de sa vie puisque nous déménagions en moyenne tous les deux ans, s'est retrouvée du jour au lendemain seule avec ses cinq enfants, avec pour seule ressource une pension de réversion de veuve de capitaine de vaisseau. Elle n'était évidemment pas propriétaire de son logement.

Vous avez une vraie responsabilité à l'égard de la condition militaire et en particulier des familles de militaires. Ni le problème de l'accès à la propriété, ni celui de l'emploi du conjoint ne sont réglés. Dans ces domaines, les armées sont objectivement mal traitées, notamment par rapport à la gendarmerie.

Vous avez souligné, madame la députée, que nous vivions dans un autre monde en 2021, et suggéré que l'évolution de la situation semblait imprévisible. En réalité, elle était tout à fait prévisible. Durant des années, l'armée et le ministère n'ont cessé d'alerter sur l'importance de ne pas se désarmer au-delà du raisonnable. Si nous, Européens, pensons avoir atteint un degré de développement qui nous met définitivement à l'abri de la guerre, les pays

qui nous entourent ne partagent pas cette vision. Soyons conscients de cette réalité, ne péchons pas par angélisme.

L'évolution des États-Unis en matière de défense et de géostratégie ne doit rien à Donald Trump, puisque la bascule vers l'Asie avait déjà commencé à l'ère de Barack Obama. Je vous invite à étudier les moyens de tous ordres dédiés aux commandants opérationnels américains dans les différentes zones géographiques : ils ont été fortement diminués en Europe au moment des guerres au Moyen-Orient, et progressivement transférés vers l'Asie. Cela n'est en rien étonnant, puisque les Américains considèrent que leur prochain défi se trouve sur ce continent, et non en Europe.

Enfin, n'étant plus en activité, il m'est difficile de répondre à votre question sur la préparation opérationnelle. Néanmoins, j'ai entendu le discours du général Thierry Burkhard, chef d'état-major des armées durant quatre ans, et celui du général Pierre Schill, chef d'état-major de l'armée de terre. Et je sais que tous deux insistent sur la nécessité de durcir la préparation opérationnelle, tout en portant une attention constante au problème du stress post-traumatique, sujet auquel je suis très sensible.

Cette année, comme chaque année, j'ai retrouvé avec émotion les soldats auprès desquels j'ai combattu sur le pont de Vrbanja voici exactement trente ans. L'émotion était d'autant plus forte que nous avions appris le suicide, quelques semaines auparavant, de l'un des nôtres, qui souffrait d'un stress post-traumatique. Il était l'un de ceux avec lesquels je suis monté à l'assaut, et nous n'avons pas été capables de prendre la mesure de sa souffrance. J'évoque dans mon livre mon camarade le caporal-chef Dupuch, qui s'est suicidé lui aussi.

Je pense que les armées ont accompli des progrès considérables dans la prise en compte du stress post-traumatique, mais nous ne serons jamais tout à fait à l'abri de drames. Les armées y sont certainement plus attentives qu'autrefois, comme elles sont très attentives au durcissement de la préparation opérationnelle. À cet égard, je crois, sincèrement, que tout ce qui peut être fait est fait.

M. le président Jean-Michel Jacques. Nous parlions de la condition militaire, qui est le minimum que l'on doit à nos soldats, mais dans votre émotion et la profondeur de vos propos, mon général, nous comprenons bien que la singularité militaire se superpose à la nécessité de maintenir une bonne condition militaire. Le Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM) y contribue, et nous-mêmes également. Nos soldats ne sont pas que des soldats, ce sont également des chevaliers des temps modernes habités par cette profondeur qui est celle de devoir donner la mort, et peut-être de la recevoir.

M. le général François Lecointre. J'ai l'habitude de dire que nos soldats sont des « sur-citoyens » tout le temps qu'ils servent leur pays, quelle que soit leur fonction. Devenir soldat est un engagement qui doit toujours nous étonner dans une société qui parfois nous désespère par son individualisme. Il existe chez certains jeunes gens, très jeunes gens, une capacité d'enthousiasme et d'engagement exceptionnelle. Oui, ils sont des sur-citoyens, et à cet égard la nation leur doit considération et respect. C'est le texte même du statut général des militaires, et cela ne doit pas se limiter à des mots.

M. David Habib (LIOT). Pardonnez-moi, mon général, de revenir après la profondeur et l'intensité de vos propos, à des considérations plus concrètes. Est-il possible, en 2025, de maintenir la singularité militaire, à l'heure de l'uniformisation de la jeunesse,

à l'heure d'une hyper-information qui fracasse les esprits ? Je m'interroge sur le véritable défi auquel l'armée est confrontée, qui consiste non pas seulement à recruter, mais à fidéliser des jeunes et à les animer de cette singularité militaire.

Par ailleurs, nous vivons dans un pays qui aime contester, y compris contester ce qui fonctionne bien. Cela a conduit les pouvoirs publics, au-delà des économies réalisées à une certaine époque, à réduire les armées au motif qu'elles étaient inutiles, comme certains considèrent que l'agriculture ou certaines énergies ne sont plus indispensables. Golda Meir, lorsqu'elle était première ministre d'Israël, disait qu'elle en voulait aux Palestiniens, non pas parce qu'ils avaient tué des enfants de son pays, mais aussi parce qu'ils avaient obligé les enfants de son pays à tuer des Palestiniens. Cette phrase m'est revenue en tête en vous écoutant.

M. le général François Lecointre. Je crois qu'il ne faut pas renoncer à rendre nos concitoyens conscients. Pour autant, notre jeunesse ne me désespère pas du tout. Je continue à recevoir des jeunes gens qui souhaitent s'engager et servir. Nous ne les fidéliserons pas tous, mais a-t-on besoin de fidéliser tout le monde ? L'armée est un système à flux, avec des entrées et des sorties. Elle est jeune, mais certaines spécialités requièrent des personnes d'expérience.

Une partie de notre jeunesse se presse pour s'engager, et nous pouvons nous en réjouir. Le combat n'est pas perdu, mais il ne faudrait pas que cet engagement soit uniquement lié à la guerre en Ukraine, parce que cette guerre s'achèvera un jour, et qu'il ne faudrait pas en tirer la conclusion que les efforts ne sont plus nécessaires. La question dépasse l'Ukraine, parce qu'elle est celle d'un monde qui s'est réarmé.

Les chefs militaires et les ministres des armées n'ont cessé d'alerter sur le degré de réarmement de nombreux grands pays, en particulier ce que l'on appelle le sud global. Nous observons également une extension de la conflictualité dans des champs auparavant paisibles ou neutres. L'espace exo-atmosphérique, les grands fonds marins, l'espace cybernétique, l'espace informationnel : tous ces champs de l'activité humaine deviennent des espaces de conflictualité et obligent les armées à revoir et étendre leurs modes d'action. Au-delà de l'engagement et de la vocation, les armées proposent une extraordinaire variété de métiers, parce qu'elles ne cessent d'évoluer, de se transformer – c'est pourquoi le métier de militaire est si passionnant.

La hausse des budgets d'armement des grands pays s'accompagne d'une transformation des appareils industriels afin qu'ils accompagnent cette montée en puissance. Vous avez sans doute reçu dans votre commission le chef d'état-major de la marine, qui vous aura expliqué que la Chine, actuellement, construit l'équivalent de la marine nationale française tous les quatre ans, et que les effectifs de la marine chinoise sont aujourd'hui supérieurs de 30 % à ceux de la marine américaine.

Je ne sais pas si une guerre éclatera. À chaque fois que l'on me pose cette question, je refuse absolument de me prononcer. J'ignore totalement si, dans un avenir proche, l'Estonie ou la Roumanie seront envahies. En revanche, je sais que l'existence de déséquilibres géostratégiques contraint la puissance nationale et la puissance européenne à reconstituer ses forces.

Si vous concédez à la Turquie que l'ensemble de la Méditerranée orientale est un domaine qui lui est réservé, et qu'elle interdit des prospections pétrolières ou nous empêche de nous rendre dans le détroit de Chypre, à moins de nous confronter avec la marine turque, il n'y aura pas la guerre. En revanche, il y aura une démonstration d'une puissance à laquelle, si vous ne nous en donnez pas les moyens, nous ne pourrez pas opposer une autre puissance. Nos grandes démocraties doivent tout faire pour éviter la guerre. Mais le réarmement en est la condition, parce qu'il permet d'établir des seuils et d'indiquer à de potentiels ennemis que ceux-ci ne pourront pas être franchis sans conséquences

La guerre en Ukraine est dramatique, et j'ignore quelle en sera l'issue. Pour autant, il convient de dépasser ce sujet, parce qu'une fois que la paix sera revenue en Ukraine, le monde n'en restera pas moins réarmé, et la France et l'Europe devront se doter des moyens nécessaires à l'action militaire et à la démonstration d'une puissance, dans le but de se préserver des affrontements.

M. Bernard Chaix (UDR). Je souhaite avant tout associer le groupe UDR à l'hommage rendu au caporal Jimmy Gosselin. Nos pensées vont à sa famille et à ses proches.

Mon général, votre réflexion sur la singularité militaire est édifiante. Elle nous rappelle que derrière des lignes budgétaires, il s'agit bien de milliers de soldats prêts au sacrifice ultime. La singularité militaire est soumise à un équilibre subtil entre subordination au politique et autonomie opérationnel. Cet équilibre rend la relation entre le politique et le militaire absolument unique. Le général de Gaulle, dans *Le Fil de l'épée*, publié en 1932, écrivait qu'en temps de guerre ces relations sont harmonieuses à la faveur de la poursuite d'un objectif commun, défini par le politique, et mis en œuvre par le militaire.

Dans un contexte de guerre, l'esprit de défense irrigue la société française. En 1914, huit millions de Français ont été mobilisés. Toutes les familles ont vécu directement la guerre dans leur chair. Or depuis 1991 et les fameux dividendes de la paix, ce lien est devenu moins direct, et la connaissance de la singularité militaire moins évidente. La professionnalisation de nos armées a accentué cette distance. Pourtant, dans le temps de paix relatif que nous traversons, 80 % des Français se déclarent reconnaissants envers nos soldats, et 24 % se disent prêts à s'engager, ce qui témoigne d'un véritable élan patriotique.

Si la France n'est pas actuellement investie dans une guerre conventionnelle, cet élan demeure plus que nécessaire. Chaque jour, en effet, nos armées font face à des menaces hybrides, numériques et menées à distance, notamment des cyberattaques. Face à l'ouverture d'un nouveau front numérique qui invisibilise le combat pourtant réel de nos armées, comment continuer de transmettre la singularité militaire aux citoyens français ?

M. le général François Lecointre. Nous avons besoin de livres, de films, de témoignages et du travail de l'éducation nationale. Je suis très surpris par le peu d'intérêts du cinéma français pour l'action militaire. Si nous étions américains, nous aurions déjà réalisé une multitude de films sur ce qu'a accompli l'armée française, à Kolwezi, en Afghanistan et ailleurs. La reconnaissance envers nos soldats existe, vous l'avez souligné monsieur le député. Mais il existe aussi une sorte d'indifférence. Après tout, il s'agit peut-être d'une bonne chose, si elle signifie que nous sommes un peuple apaisé. Cependant, être un peuple apaisé ne doit pas nous conduire à devenir un peuple inconscient. C'est pourquoi j'insiste sur l'importance

de porter publiquement les sujets de défense, de faire prendre conscience à nos concitoyens qu'ils sont responsables de leurs soldats, des familles de leurs soldats, et de l'engagement de leurs soldats.

Le président Sarkozy a initié une réforme constitutionnelle imposant, en vertu de l'article 35 de la Constitution, une déclaration du gouvernement devant l'Assemblée nationale et le Sénat lors du déclenchement d'une opération militaire. Cette évolution était souhaitable et utile car, sans compromettre la capacité de décision rapide du président, elle impose d'informer les parlementaires. Je crois en effet que l'engagement des armées ne saurait être un sujet discrétionnaire du président de la République. Chacun de nos concitoyens et chacun de nos parlementaires, doivent se sentir responsables de l'engagement de son armée. Lorsqu'un soldat français donne la mort, il ne commet pas cet acte en son nom, mais au nom de la France, et engage la responsabilité de tous les Français. La prise de conscience de cette responsabilité collective est indispensable au lien entre l'armée et la nation, et elle est de nature à renforcer le sens civique et le sentiment d'appartenance à la nation.

M. le président Jean-Michel Jacques. Je vous remercie, mon général, pour cette audition absolument passionnante. Le temps nous manque, malheureusement, pour poursuivre ces échanges, mais la qualité de votre intervention justifie pleinement que nous ayons mis à la singularité militaire à l'ordre du jour de nos travaux.

*

* * *

La séance est levée à onze heures.

*

* * *

Membres présents ou excusés

Présents. - Mme Delphine Batho, Mme Valérie Bazin-Malgras, M. Édouard Bénard, M. Christophe Bex, M. Christophe Blanchet, M. Matthieu Bloch, M. Frédéric Boccaletti, M. Manuel Bompard, M. Hubert Brigand, M. Bernard Chaix, M. Yannick Chenevard, Mme Caroline Colombier, Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Alma Dufour, M. Yannick Favennec-Bécot, M. José Gonzalez, Mme Florence Goulet, M. Daniel Grenon, M. David Habib, Mme Emmanuelle Hoffman, M. Jean-Michel Jacques, M. Pascal Jenft, M. Loïc Kervran, M. Abdelkader Lahmar, Mme Nadine Lechon, M. Didier Lemaire, Mme Lise Magnier, Mme Alexandra Martin, M. Thibaut Monnier, M. Karl Olive, Mme Josy Poueyto, Mme Natalia Pouzyreff, Mme Isabelle Rauch, Mme Marie Récalde, Mme Catherine Rimbert, M. Alexandre Sabatou, Mme Eva Sas, M. Mikaele Seo, M. Thierry Sother, M. Jean-Louis Thiériot, Mme Sabine Thillaye, M. Romain Tonussi, Mme Corinne Vignon

Excusés. - Mme Anne-Laure Blin, Mme Cyrielle Chatelain, Mme Sophie Errante, M. Moerani Frébault, M. Guillaume Garot, M. Thomas Gassilloud, Mme Catherine Hervieu, M. Bastien Lachaud, Mme Michèle Martinez, Mme Anna Pic, Mme Mereana Reid Arbelot, Mme Marie-Pierre Rixain, M. Aurélien Rousseau, M. Arnaud Saint-Martin, M. Sébastien Saint-Pasteur, Mme Isabelle Santiago, M. Boris Vallaud, M. Éric Woerth